



15979-948 Pantalon avec poches genouillères

MASCOT® SAFE LIGHT



82C44	82C46	82C48	82C50	82C52	82C54	82C56
82C58	82C60	82C62	82C64	82C66	82C68	90C46
90C48	90C50	90C52	90C54	90C56	90C58	90C60
90C62	76C46	76C48	76C50	76C52	76C54	76C56
76C58						



- Triples coutures ultra-résistantes sur les jambes et l'entrejambe pour prolonger la durée de vie du produit.
- Jambes ergonomiques sans tissu superflu gênant derrière les genoux.
- Le tissu foncé est placé là où le vêtement est le plus exposé à la saleté.
- Poches genouillères en polyester solide avec insertion des genouillères par le bas pour éviter l'accumulation de saleté.
- Existe de manière standard en trois longueurs d'entrejambe pour vous permettre de choisir la meilleure façon et un positionnement des détails optimal et personnalisé.
- Le produit est résistant au lavage industriel.
- Double certification compatible avec les deux modèles de genouillères MASCOT, SHORT ou LONG, puisque les poches pour genouillères sont ajustables en hauteur.

Technique

Tissu fluoescient avec bandes rétroréfléchissantes. Bicolore. Coutures triples sur les jambes et dans l'entrejambe. Jambes ergonomiques. Braguette zippée. Anneau en D. Poches latérales. Poches arrière sous rabat. Poche cuisse sous rabat avec boutons-pression non visibles/recouverts. Poche mètre-pliant avec ouverture renforcée. Poches genouillères réglables en polyester. Les genouillères 00418-100, 00718-100, 50451-916 et 20118-915 sont fortement recommandées pour ce modèle. Double certification compatible avec le modèle de genouillères SHORT ou LONG selon la norme EN 14404.

Matériau principal / Matériau supérieur

80% polyester/20% coton
250 g/m²



Twill. Ce produit est certifié pour conserver ses propriétés avec jusqu'à 50 lavages domestiques ou 50 lavages industriels.

Catégorie de lavage industriel A2

Certifications



- OEKO-TEX® STANDARD 100
- EN ISO 20471 - classe 2
- Hi-Vis groupe Y
- ProWash® - EN ISO 15797

Logo

Ce produit est certifié avec un maximum de transferts/logos : 0,0900m². Cette surface approuvée de logos ne doit pas être excédée. Les logos placés respectivement à l'avant et à l'arrière doivent représenter au maximum 50% de la surface totale de logo, afin que la certification EN ISO 20471 reste valable. Attention : la zone indiquée ne sert qu'à indiquer l'espace disponible pour le placement du logo. Afin de maintenir la classification du vêtement conformément à la norme EN ISO 20471, les instructions concernant la taille du logo doivent être respectées.

Emplacement logo:

- Logo sur vêtement de travail. Poche arrière gauche. Max 10x5 cm/3,9x1,9 pouces
- Logo sur vêtement de travail. Poche arrière droite. Max 10x5 cm/3,9x1,9 pouces

Utilisateur



- Logo sur vêtement de travail. Vertical sur cuisse gauche, se lit de bas en haut. Max 25x5 cm/9,8x1,9 pouces
- Logo sur vêtement de travail. Horizontal sur cuisse gauche. Max 11x5 cm/4,3x1,9 pouces
- Logo sur vêtement de travail. Vertical sur cuisse droite, se lit de haut en bas. Max 25x5 cm/9,8x1,9 pouces
- Logo sur vêtement de travail. Horizontal sur cuisse droite. Max 11x5 cm/4,3x1,9 pouces
- Logo sur vêtement de travail. Horizontal sur mollet gauche. Max 12x6 cm/4,7x2,3 pouces
- Logo sur vêtement de travail. Horizontal sur mollet droit. Max 12x6 cm/4,7x2,3 pouces
- Logo sur vêtement de travail. Emplacement spécial. Nous contacter pour convenir d'un accord